

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°92 – vendredi 03 décembre 1999.

SEATTLE NOUS MENACE TOUJOURS.

Dans ce numéro

En bref...

A Seattle les manifestations historiques à bien des titres malgré quelques dizaines de casseurs, ont toujours lieu au-delà de celle du 30 novembre et se concrétisent par des rencontres, des échanges, des ateliers de travail, etc. Les négociations officielles, elles, continuent et profitent de cette confusion ambiante pour avancer (voir Seattle). Alerte sur les forêts et la culture (voir les deux « menaces... ») ! L espoir vient de plus loin, l espoir et l enthousiasme d une naissance (voir Un pas en avant)... celui aussi de pouvoir peser au niveau européen avec la constitution d un comité ATTAC au Parlement. Les actions redémarrent dès cette fin de semaine, car peut-être sans le savoir vous avez déjà près de chez vous rendez-vous avec ATTAC...

Seattle

Manifestations, grenades lacrymogènes, armures, uniformes noirs, rondes d hélicoptères, couvre-feu, partie entière d une ville dans laquelle on ne peut circuler qu en portant un badge OMC : les spectateurs en ont pour leur argent. Car rappelons une histoire que nous avions publiée il y a quelques mois dans le Courriel : la réunion de Seattle est financée par des fonds privés. Avec 250 000 dollars US vous auriez eu le droit d assister aux conférences aux meilleures places à côté des ministres, aller aux cocktails des ministres, dîner avec les ministres, parler aux ministres et faire valoir vos intérêts. Bref vous auriez pu assister au spectacle et y faire le public acteur de « négociations internationales interactives » qui sont loin d être un divertissement pour 6 000 000 000 de personnes humaines sur notre planète qui en subiront, à leur corps défendant le plus souvent, les conséquences sans même pouvoir, eux, y être dignement respectés et représentés.

Alors lorsque Mike Moore dans un communiqué de presse du 30 novembre regrette à raison les actes de violence et déclare que les ministres représentant leur peuple ont le droit de se réunir pour discuter, il oublie qu ils ne le font que sur l Invitation des quelques grosses entreprises qui ont financé cette réunion et qui s y sont invitées. Ah la violence de l argent n est pas la même que celle de quelques excités...

Un groupe de manifestants s est du reste présenté à l aéroport de Schipol (Amsterdam) pour demander aux trois compagnies aériennes qui sponsorisent la réunion de Seattle – Lufthansa, Nothwest Airways, United Airlines – le droit d exercer leur citoyenneté à Seattle. Inutile de dire que les manifestants sont restés en Hollande...

D autres manifestations ont eu lieu en Italie (Padoue), en Allemagne (Tuebingen), en Tchécoslovaquie (Prague) et en Angleterre (Londres), la plus importante, dont on regrette les actes de violence de part et d autre. Pour



revenir à Seattle, les discussions ont lieu après l annulation de la cérémonie d ouverture du 30 au matin, dans une ambiance dont on imagine facilement qu elle tient plus de l état de siège que de la conférence internationale.

Etat de siège car avant tout derrière ces images de quelques dizaines de casseurs dans le centre de la ville et de la grandiloquence des moyens policiers déployés, il s agit véritablement d un moment historique. L ampleur des manifestations certes y est pour quelque chose, mais aussi le nombre des organisations présentes et leur diversité. La société civile est entrain de prendre conscience de son existence internationale, des liens se tissent, des coordinations se font, des contacts sont pris.

Par contre profitant de cet état des choses, en jouant même de toutes les façons possibles, certaines délégations officielles en profitent. Ainsi savons-nous que la délégation européenne sortirait de son mandat. Elle proposerait des mesures d apparence anodine et technique pour mettre sur la table d opération des libéralisations les biotechnologies et les services. On saurait aussi ou plutôt on devine puisqu il s agit là encore de bruits de couloir, que la France fait pression sur les pays africains par une sorte de chantage sur la reconduite ou non de la convention de Lomé, afin que ceux-ci finissent par accepter ce qu ils ont refusé, tous ensemble, auparavant.

Il fait froid à Seattle. Il pleut aussi. Et c est nous tous qui avons des frissons.

Laurent Jésover
Rédacteur, journal@attac.org

Menaces sur les forêts

Communiqué de presse

Les ONG françaises dénoncent les menaces de l'OMC sur les forêts

Paris, Seattle le 30/11/99 Dans une lettre au gouvernement français, les ONG environnementales parmi lesquelles les Amis de la Terre, le WWF, France Nature Environnement et Greenpeace, demandent l'exclusion du bois et des produits forestiers des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Seattle.

Une proposition d'accélération des accords de libre échange pour les produits forestiers a été inscrite à l'ordre du jour de Seattle par les principaux exportateurs de bois que sont les États-Unis, le Canada et l'Indonésie. L'Union Européenne, est favorable à une négociation globale sans exception pour les produits forestiers. Le Japon et la Corée s'opposent quant à eux à cette proposition et suggèrent la création d'un groupe de travail spécifique aux forêts.

Les négociations sur la libéralisation des échanges de bois et des produits forestiers ont été incorporées au paragraphe 39 ter du document de travail de l'OMC. Cette initiative inquiète les ONG en raison de l'actuel manque de hiérarchisation claire entre commerce et environnement au sein de l'OMC. Les ONG internationales actuellement représentées à Seattle continuent donc à se mobiliser et organisent parallèlement aux négociations, des échanges avec différentes délégations et des journalistes, sur le thème des forêts (le 30 Novembre, de 13 à 15h au Madison Renaissance Hotel de Seattle).

La déforestation annuelle en zone tropicale est estimée à 12,9 millions d'ha par la FAO. Chaque année la forêt équatoriale perd l'équivalent du tiers de la surface du territoire français. L'exploitation industrielle est une des principales menaces pour les dernières forêts primaires du globe. Si les forêts sont inclues dans les nouveaux accords de libre-échange, la levée des barrières du marché va conduire à une augmentation de la consommation de bois et des produits forestiers, qui anéantira les actions de protection des forêts. L'OMC menacera également l'existence des lois de protection des forêts et les accords internationaux en les qualifiant de barrières non tarifaires au commerce. Les mesures de protection des forêts qui pourraient être modifiées ou supprimées en conséquence sont notamment l'éco-certification, l'interdiction d'exporter des grumes et les mesures environnementales mises en place pour la transformation du bois et la fabrication du papier.

Il est nécessaire que l'OMC intègre le principe de précaution et respecte pour des raisons de cohérence, les accords multilatéraux sur la protection de l'environnement.

"Etant donné les conséquences prévisibles sur l'environnement et les populations, il nous semble indispensable que la France demande aux pays membres de la Commission européenne de ne pas négocier un accord sur les produits forestiers. Une libéralisation de ce secteur ne peut être menée avant que de réelles garanties soient avancées pour supprimer ses impacts négatifs sur les écosystèmes forestiers



et les populations" a déclaré Frédéric Castell, chargé de la campagne sur les forêts tropicales d'Afrique aux Amis de la Terre.

Les Amis de la Terre, membre fondateur d'ATTAC.
Contacts : Frédéric Castell / Hélène Ballande, Les Amis de la Terre, Paris. Tel : 01 48 51 32 22 amiterre@micronet.fr
Alexandra Wandel, Friends of the Earth, Seattle. mobile phone : 1.(206).953.075

Menaces sur les cultures

Remarque n°1 : Dans le village planétaire, quand les grands organisateurs se réunissent pour décider des règles qui doivent répandre sur tout le village liberté d'échange et bonheur de vivre, la réunion doit se faire avec couvre-feu et quartier interdit aux villageois... Pour qui la liberté ? Pour qui le bonheur ?

Remarque n°2 : Que les villageois du marché planétaire n'oublient jamais que c'est eux qui achètent, et que pour l'instant, personne ne les obligent à consommer tout et n'importe quoi. La liberté du choix est encore gratuite.

Le forum mondial des cinéastes autour de l'exception culturelle s'est donc tenu à Bastia. Participaient 26 associations européennes de réalisateurs, mais aussi des représentants du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, du Japon, d'Israël et des États Unis.
Nicolas Philibert, un des présidents de la société des réalisateurs de films s'en est entretenu avec Jacques Cossart dans l'émission «bruits du monde » sur France Culture le samedi 27 novembre 99. En voici quelques extraits :

- Jacques Cossart : Il semblerait d'après ce que l'on a pu en savoir que l'exception culturelle que nous revendiquons mobilise très largement au-delà des frontières françaises, c'est à dire que c'est plus une exception française. Est-ce que c'est votre sentiment ?
- Nicolas Philibert : J'ai eu ce sentiment très profond. Il y a encore quelques années, l'exception culturelle était franco- française. La France était un peu en pointe sur ce terrain-là. Et ce qui s'est passé depuis quelques années prouvent que les pays d'Europe et un certain nombre de pays anglo-saxons dont on pouvait se dire, peut-être de part la proximité de la langue qu'ils se rapprochaient des positions américaines - les Australiens, les Néo-zélandais, les Canadiens, les Québécois - finalement étaient farouchement décidés à l'exception et la diversité culturelle. Et ça s'est la grande surprise.
- J.C. : Vous parlez d'exception et de diversité. Qu'elle est l'articulation entre les deux concepts ?
- N.P. : La diversité c'est un peu la finalité. Cette idée qu'il faut pouvoir avoir un choix de films, d'images (on pourrait étendre à d'autres domaines de la création, et bien au-delà d'ailleurs). Il faut combattre l'uniformisation de la culture et du cinéma, peut-être on pourrait dire de l'agriculture aussi. On n'a pas envie de manger des carottes, que des carottes. On a envie de voir dans le domaine du cinéma des films émanants de tous les pays qui font des films.
- J.C. : C'est l'objectif ?
- N.P. : C'est l'objectif. Mais pour arriver à cet objectif, il faut un cadre juridique. Oui. Et ça, c'est l'exception. L'exception culturelle, ça fait référence à l'Uruguay-Round : cette idée qu'il faut sortir le domaine du cinéma et de l'audiovisuel des négociations de l'OMC, du libre échange, des seules lois du marché.
- J.C. : Il faut peut-être rappeler pour nos auditeurs que l'Uruguay-Round dont vous parlez qui s'est conclue en 1993, et les accords ont été signés en 94 à Marrakech. Ce cycle de l'Uruguay a vu l'Introduction dans les règles du GATT du libre échange du secteur des services dont fait parti évidemment l'audiovisuel le refus de certaines des règles qui régissent le libre échange normal. Revenons à Bastia. Vous avez cité de nombreux pays. Est-ce que les Américains étaient également présents à Bastia?
- N.P. : Oui. Bastia, était à l'initiative de la SRF (société des réalisateurs de films) : rassembler sur ces questions des cinéastes du monde entier, et essayer de trouver un terrain d'entente. Malheureusement il n'y avait ni cinéastes africains, ni cinéastes asiatiques - qui étaient partant, notamment les Japonais et les Coréens devaient venir mais ils n'ont pas pu au dernier moment -. Je pense qu'ils vont dans les jours qui viennent se rallier à notre charte, cette charte de Bastia qu'on a signé ensemble. (...) Les Américains étaient au nombre de 2. Il y avait le délégué général de la DGA. C'est le syndicat des cinéastes, un syndicat extrêmement puissant, un peu comme un syndicat de camionneurs. Vous ne pouvez pas faire de cinéma aux Etats Unis...
- J.C. : ...sans être membre de la guilde !
-N.P. : ... sans être membre de la guilde. Les premiers jours ont porté sur la notion de droit d'auteur. Curieusement, les Américains... Vous savez qu'aux USA, ce qui prédomine en terme de droit d'auteur, c'est ce qu'on appelle le copyright. Le copyright, ça veut dire – pour aller vite – que c'est le producteur qui a les droits. C'est les producteurs et les marchands qui ont



les droits. Alors qu'ici, en France et en Europe, ce sont les auteurs qui ont les droits. Ils ont cette notion de droit moral. Une œuvre, c'est le fruit de l'imagination d'un auteur, des auteurs et réalisateurs d'un film, et c'est quelque chose qu'on ne peut pas considérer comme une banque d'images, qu'on pourrait saucissonner, couper en morceau.
- J.C. : Ils se sont rapprochés des positions européennes sur le droit d'auteur ?
- N.P. : Sur le droit d'auteur et le délégué général et le cinéaste présent nous ont rejoins sur cette question-là. Je pense que c'est pas si simple. De retour dans leur pays, ça doit discuter ferme, mais il y avait unanimité sur la question du droit d'auteur. En revanche, les 2 derniers jours ont été consacrés à l'OMC, et là, tous les pays se sont mis d'accord pour signer une charte commune, charte qui consiste à demander aux négociateurs, au ministre du commerce de chaque pays de ne pas signer des accords qui mettraient en péril la diversité culturelle et la notion de droit d'auteur et l'intégrité des œuvres etc… qui protégeraient la singularité des créateurs et des films. Mais sur ces questions, les Américains ont dit non.
-J.C. : Qu'est-ce qu'ils ont invoqué comme argument ?
-N.P. : C'est assez extraordinaire, parce que les Américains, au fond on pouvait s'y attendre, ont dit non au nom de la liberté de création. En gros, les Américains nous disent : votre charte, vos idées, sont protectionnistes, et vous empêchez le libre échange. Mais ils ne le disent pas aussi crûment. Ils disent : ce que vous proposez va à l'encontre de la liberté d'expression ! Il faut savoir quand même que les Américains aujourd'hui ont 85% du marché européen ou du marché mondial des films. (…) On peut dire que la France a mieux résisté que ses voisins jusque-là. En revanche les pays qui nous entourent sont très massivement dominés par le cinéma américain. Si on prend l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, c'est aux alentours de 80% la part de marché des américains. Si on prend les pays de l'Est, alors là, c'est pire encore, c'est de l'ordre de 90%, 95% dans certains pays. J'ai longuement parlé avec notamment un représentant de Slovaquie, et je lui demandais : combien vous faites de films par an ? Il m'a dit : 1… les très bonnes années, ça peut être 2 ! Quand on pense qu'il y a encore pas si longtemps, les pays de l'Est étaient de grandes nations sur le plan cinématographique… La Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne nous ont donné des grands cinéastes. Aujourd'hui c'est fini. Les cinéastes sont désespérés.
- J.C. : Donc voilà à quoi conduit la liberté d'expression américaine. Si je reprends vos chiffres, 85% du marché européen est détenu par des images américaines et à l'inverse, quel est le pourcentage d'images du reste du monde qui entre aux USA ?
- N.P. : Les films du monde entier - Europe + tout le reste du monde -, ça représente 2% des parts de marché aux USA.
- J.C. : Effectivement, ils sont bien placés pour faire des cours de protectionnisme à leur partenaire.

Suit un temps de musique… puis :

- J.C. : Nicolas Philibert, vous avez choisi cette musique. Dites-nous d'où elle vient ?
- N.P. : C'est une chanson dont le cinéaste mauritanien Abdérrahmane Sissako s'est servi pour son dernier film qui s'appelle «la vie sur terre », un film absolument magnifique qui se passe dans un petit village du Mali et qui parle des temps modernes et de l'an 2000 vus d'un petit village malien.
- J.C. : Ca nous amène à revenir aux enjeux de la négociation qui se préparent à Seattle, à l'OMC, puisque deux des principes fondamentaux du libre échange sont – c'est des termes un peu techniques – la clause de la nation la plus favorisée et la clause du traitement national. Ce sont des clauses qui valent dans tous les registres commerciaux et qui pour l'instant ne sont pas encore appliqué aux domaines cinématographiques et audiovisuels, mais qui risquent de l'être si des positions suffisamment fermes ne sont pas prises par l'U.E. Alors, derrière ces expressions un peu compliquées, quels sont les enjeux pour la création cinématographique ?
- N.P. : Il faut expliquer un peu les mots : la clause de la nation la plus favorisée, c'est une clause qui stipule que, dès lors qu'un pays passe des accords bilatéraux particuliers avec d'autres pays, tous les pays appartenant à l'OMC, c'est à dire 134 ou 135 pays pourraient bénéficier de ces clauses particulières. Et je vais vous donner un exemple :
La France a, en matière de cinéma, des accords particuliers avec certains pays d'Afrique de l'Ouest - le Mali, le Burkina Faso etc… pour permettre, pour soutenir ces cinématographies qui sont extrêmement fragiles. Si cette clause de la nation la plus favorisée était tout d'un coup appliquée, ça voudrait dire que tous les pays membres de l'OMC pourraient profiter de cet accord particulier. Concrètement : des cinéastes burkinabés peuvent présenter un projet de film à l'avance sur recette, notre avance sur recette ici en France. Si cette clause passait, tous les pays membres pourraient bénéficier de l'avance sur recette.

- J.C. : Les majors d Hollywood pourraient revendiquer ?
- N.P. : Les majors d Hollywood pourraient demander l avance sur recette ! ! Ça voudrait dire l éclatement de tous les systèmes qui ont été mis en place en France, et dont j ai envie de dire tout de suite que les systèmes de régulations mis en place en France ne sont pas des systèmes protectionnistes.
- J.C. : Oui parce que c est l accusation que l on nous renvoie constamment au visage.
- N.P. : Oui mais il faut savoir que le système d aide en France permet à des cinéastes tel que Jeanne Campion, Pedro Almodovar, Ken Loach, de venir, non pas forcément de venir faire des films en France mais de se servir de ce système sélectif. Et ça se traduit par des coproductions. Il y a quelques années, c était Wajda… puis les cinéastes africains. Bref, le système qui existe ici n est pas franco-français ! On a parlé de la clause de la nation la plus favorisée, il y a aussi la clause du traitement national. La clause du traitement national consiste à accorder à des prestataires étrangers les conditions qu on accorde aux prestataires domestiques. Les deux clauses se rejoignent. Ça veut dire que si les deux clauses étaient appliquées, les Américains pourraient profiter de ce système français à leur avantage. Pourquoi est-ce que je dis les Américains ? Les autres pays aussi. Mais pourquoi je dis les Américains ? Pour tous les gens du cinéma, les réalisateurs, les auteurs, les producteurs, les distributeurs, le terme mondialisation, ça veut dire américanisation. C est clair et d ailleurs, on l a dit tout à l heure, on a dit des chiffres. Ça existe aujourd hui. Déjà, les Américains ont 85% du marché, ils voudraient le reste ! Au nom de la liberté d expression. C est hallucinant !
- J.C. : Vous dites que la mondialisation à pour langage cinématographique américanisation, c est ce que dit aujourd hui dans un papier de Libération Bertrand Tavernier qui s élève contre l image unique comme on a pu parler dans le monde diplomatique de la pensée unique. Alors justement, peut-être pourrions-nous approfondir un peu cette idée d image unique. A quoi nous conduirait l acceptation de ces deux clauses que vous avez citées : le traitement national et la clause de la nation la plus favorisée, si ces clauses devaient être appliquées, est-ce que ça conduirait effectivement à l image unique ?

Suit un extrait de «la moindre des choses » où tous les personnages essaient de chanter la même note (…) puis :

- N.P. : Si j ai choisi cette petite scène c est pour dire que bien sûr, ici à cette table, on parle de cinéma, mais les accords… l OMC et ce qui va se dérouler menacent pas seulement le secteur de la culture. Même si on parle d exception culturelle, ça ne veut pas dire : « nous les artistes on pense que… on a… » non ! Sont en péril aussi bien les domaines de l environnement que de l éducation, de la santé. Et on voit bien aujourd hui comment dans ce secteur de la santé, et notamment de la psychiatrie – que j ai un petit peu côtoyé en faisant ce film, on voit bien comment aujourd hui les lois du marché prennent le pas sur les individus, de plus en plus.
- J.C. : Oui, parce que c est un reproche qui est souvent fait aux gens de culture, on leur dit : vous vous battez pour l exception culturelle en oubliant que d autres problèmes se posent. Vous en avez cité quelques-uns uns : la santé, l éducation, l agriculture…
- N.P. : Je ne suis pas tant là pour défendre mon bout de gras, mais le combat des cinéastes de tous ces pays, ce n est pas seulement leur travail qu ils défendent. C est plus largement, plus profondément, une conception. Moi je parle en cinéaste mais en spectateur aussi. J ai envie de continuer à voir des films émanants de tous les pays du monde, et ce qui est difficile et compliqué, c est qu année après année les Américains gagnent des parts de marché en utilisant toutes sortes de stratégie. Comment est-ce que les Américains ont fait pour gagner les pays de l Est. Au moment de la chute de Berlin, ils sont allés dans les pays de l Est, ils ont donné les films.
- J.C. : Ils ont créé une sorte de dépendance.
- N.P. : C est comme la drogue. On leur a donné les films et puis encore encore on leur en a donné…
- J.C. : Et maintenant, c est eux qui en demandent davantage.
- N.P. : Voilà. Les compagnies de distribution réclament ces films parce qu on a crée un besoin.
- J.C. : Donc l enjeu de Seattle, c est effectivement le refus de tout ce qui est unique, que ce soit l image unique, que ce soit l agriculture unique, c était le combat de la confédération paysanne et c est un combat qui sera je crois défendu dans la rue un peu partout cette après-midi.

Fin de l émission : générique…
Retranscription Arlette Fétat
Rédactrice, journal@attac.org

Un pas en avant

Devinez qui fait le lancement éditorial le plus important de ces dernières années ? Le Monde Diplo au Brésil ! La presse des mouvements sociaux.



A partir du 9 décembre il y aura "quelque chose de nouveau au pays" de la presse brésilienne. Une rencontre au siège du syndicat des journalistes de Sao Paulo, en présence des dirigeants des mouvements sociaux et des intellectuels qui résistent à "la pensée unique", marquera le lancement du Monde Diplo dans le pays. La présence de Bernard Cassen, directeur du journal en France, est confirmée.
L'initiative de diffuser le Monde Diplo au Brésil démontre qu'une internationalisation différente est possible. Traduit en 8 langues et dirigé par Cassen, le Diplo est aujourd'hui un pôle intellectuel de résistance au néolibéralisme et de formulation des alternatives.

L'édition brésilienne a une "épice" supplémentaire : lancée par des journalistes formés dans les luttes démocratiques, l'édition brésilienne du Diplo fait partie intégrante dune volonté : assurer à la société brésilienne le droit à l'information. C'est pourquoi son projet de diffusion est tout à fait "original".

Dans une première phase le Diplo brésilien n'existera pas en tant que publication autonome, mais sera reproduit dans des journaux et des revues déjà existantes. Mais la nouveauté la plus importante est la suivante : à des conditions extrêmement avantageuses, les publications des mouvements sociaux auront les mêmes droits de reproduction que ceux concédés aux journaux commerciaux.

L'idée est d'établir un partenariat solide avec ceux qui luttent, depuis longtemps, pour construire un monde meilleur et un journalisme plus démocratique. Dans le futur cette association pourra lancer de nouveaux projets.

INDEPENDANCE, PROFONDEUR ET PRESTIGE AU SERVICE D'UN MONDE NOUVEAU :

Le Monde Diplo a son siège à Paris et est publié depuis 1954. Son refus de la superficialité, sa disposition à examiner avec rigueur les questions les plus complexes et son ouverture à des thèmes que le journalisme traditionnel craint de traiter, lui ont assuré la collaboration, tant des intellectuels que des leaders des grands mouvements de transformation sociale.

Depuis 10 ans, une nouvelle caractéristique amplifie encore la répercussion du Monde Diplomatique. Contrairement à quasi toute la presse internationale, ses éditions mensuelles examinent sur un mode très critique le processus de globalisation et proposent des alternatives. Sa volonté de ramer à contre-courant a donné au journal autorité et surtout élargissement des horizons. Des thèmes comme l'augmentation des inégalités, la dictature des marchés financiers, la formation d'un ordre mondial dominé par les EU, la dilution de la démocratie par le pouvoir économique, la monopolisation de la presse et les menaces implicites contenues dans le domaine des nouveautés scientifiques, comme le transgénique, sont depuis des années au centre des préoccupations éditoriales du journal.

UN MODELE DE CIRCULATION DEMOCRATIQUE

L'édition brésilienne circulera le même mois que la française. Elle sera traduite par une équipe de professionnels de haut niveau et envoyée par les moyens électroniques aux journeaux partenaires des deux circuits : un formé par les publications commerciales et l'autre par les organes liés aux mouvements sociaux.

Les pages contenant l'édition brésilienne du Diplo pourront être formatées sur le projet graphique de chaque journal, mais porteront obligatoirement "l'en tête" du Monde Diplomatique. Alors que l'édition française est diffusée une fois par mois, la brésilienne pourra être mensuelle ou hebdomadaire.

LA PRESSE NON COMMERCIALE

Bertolt Brecht aimait dire : "il ne suffit pas de dire la vérité, il faut savoir à qui la conter" La reproduction du Diplo dans la presse commerciale est très importante afin de le faire connaître amplement et pour que ses textes atteignent un large public. Mais le partenariat avec les publications des mouvements sociaux est "indispensable".

Créées en grande partie dans les années 70 et 80, lors des nombreuses luttes populaires qui ont marqué ces années et qui ont eu une répercussion mondiale, ces publications sont lues actuellement par des dizaines de milliers de brésiliens disposés à lutter pour la transformation sociale. Ce sont les journaux et les revues des syndicats, des associations, des églises progressistes, des ONG, des universités etc... Elles peuvent jouer un rôle important dans l'effort de construction d'une nouvelle presse alternative et pour surmonter l'hégémonie idéologique des néolibéraux.

ORGANISATION D'UNE NOUVELLE PRESSE ALTERNATIVE

Un des défis les plus importants, pour construire au Brésil une alternative démocratique au



néolibéralisme, est la réorganisation d'une presse indépendante. L'édition brésilienne du Diplo veut participer à ce défi, à cet effort.

Dans la première phase, l'édition brésilienne reproduira et traduira le matériel de l'original français. Mais des éditions spéciales circuleront. Elles traiteront des thèmes décisifs pour la formation d'une nouvelle pensée critique, au Brésil et dans le monde. Seront reproduits également des textes d'intellectuels, journalistes et militants sociaux brésiliens. Elles pourront être co-éditées par des partenaires au Brésil. Différents sujets pourront être abordés comme par exemple : la dette publique, la propriété de la terre, la polémique autour des réformes, le chômage, la réduction de la journée de travail et les projets du salaire garanti, la démocratisation des moyens de communication, les organismes génétiquement modifiés, etc...

Dès le début le Diplo disposera d'une édition Internet.

Le 9 décembre sortira le numéro "zéro" de l'édition brésilienne. Seront publiés les meilleurs articles des dernières années qui démontrent l'importance du journal dans la résistance à la pensée unique. Le numéro 1 paraîtra en février, mais d'ici là les journaux avec qui nous avons conclu un accord pourrons reproduire les articles du numéro zéro.

Peu d'opportunités sont aussi porteuses de promesses, à un moment où il est plus que jamais nécessaire de transformer l'insatisfaction généralisée envers le gouvernement FHC (Fernando Henrique Cardosos) en un vaste mouvement de résistance politique et culturelle, de débat et de création d'alternatives. Pour de plus amples informations :
E-mail : diplo@that.com.br

Greta van den Bempt - correspondante du Grain de Sable à Porto Alegre – Brésil greta@attac.org

ATTAC au Parlement européen.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 29 novembre 1999

UN COMITE ATTAC AU PARLEMENT EUROPEEN

L'association ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) a été originellement constituée en France, en juin 1998, où elle a connu un développement remarquable : déjà 15 000 adhérents et 130 comités locaux (dont un à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat). Depuis, des associations similaires se sont constituées dans d'autres pays, notamment en Europe, et des fonctionnaires européens du Parlement et du Conseil ont créé un collectif ATTAC à Bruxelles.

Le Parlement européen n'est pas en reste : un comité ATTAC s'y est formé qui, au 27 novembre, compte 50 députés, élus de 12 pays. De nouvelles adhésions sont attendues dans les jours qui viennent.

Nombre de ces parlementaires adhérents à ATTAC sont également membres de deux intergroupes récemment formés au Parlement : l'intergroupe Taxation du capital, fiscalité et mondialisation et l'intergroupe Réforme de l'OMC - Turn around the Round. Tous les députés appartenant à ces deux intergroupes ne sont pas pour autant membres d'ATTAC. Ils couvrent un spectre politique beaucoup plus large.

Il existe, en effet, une différence de nature entre un intergroupe du Parlement européen et le comité ATTAC. Ce dernier est structure militante dont les initiatives ne dépendent pas du Parlement ou de quelque autre institution. En revanche, un intergroupe s'inscrit dans le cadre institutionnel propre au Parlement. Ses conditions de constitution (elle doit être soutenue par au moins trois groupes parlementaires) et ses modalités de fonctionnement sont réglementées par le Parlement européen. Un intergroupe peut déployer des activités propres ; il peut recevoir des financements afin d'organiser des débats, des conférences et rencontres ; il peut contribuer à soulever d'importantes questions, mais ce n'est pas une structure militante.

Le comité Attac au Parlement européen n'entre donc pas en concurrence avec les deux intergroupes cités plus haut et constitués antérieurement. Il opère dans un autre cadre, mais il pourra, bien entendu, être amené à collaborer avec eux autour de préoccupations convergentes, et à l'occasion d'initiatives concrètes.

Plus d'Informations. Comité Parlement européen
http://attac.org/fra/grou/doc/parlement.htm



D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/fra/cale>

- Vendredi : COGNAC – AIX EN PROVENCE – CLERMONT
- Samedi : COMPIEGNE
- Dimanche : COMPIEGNE
- Mardi : PARIS 15 – PARIS 11 – NANCY - GRENOBLE